

## ABONNEMENT.

**Saumur :**  
Un an. . . . . 36 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

**Poste :**  
Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 15  
Trois mois. . . . . 8

## On s'abonne :

**A SAUMUR,**  
Chez tous les Libraires ;  
**A PARIS,**  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames. — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Doit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

**A SAUMUR,**  
Chez tous les Libraires ;  
**A PARIS,**  
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Décembre 1874.

## LA CHAMBRE.

Séance du 14 décembre 1874.

L'ordre du jour appelait la première déli-  
bération sur la proposition de M. le pasteur  
Pressensé, relative à la liberté des réunions  
pour la célébration d'un culte religieux  
quelconque.

Faisons d'abord remarquer que cette pro-  
position n'est pas aussi désintéressée qu'elle  
le paraît au premier abord. Et il est plus  
que probable que M. de Pressensé n'en eût  
jamais eu l'idée, s'il n'en avait éprouvé un  
besoin personnel. On ignore assez générale-  
ment que ce pasteur a fondé à Paris une  
petite église indépendante et de l'Etat et de  
toutes les confessions protestantes, et qui,  
par conséquent, tombait sous le coup des  
lois qui régissent les réunions publiques ordi-  
naires.

Cette situation était donc fort dangereuse.  
Chaque matin, M. de Pressensé tremblait  
pour sa fondation. Mais comment en assu-  
rer l'existence ? Demander qu'on reconnût  
le culte Pressensé eût évoqué le souvenir  
bouffon de l'Eglise de Châtel et eût fait rire.  
Or, l'honorable pasteur, ne voulant mourir  
ni sous le coup du rire ni sous le coup de la  
loi, a eu l'heureuse inspiration de deman-  
der, au nom de la conscience, qu'on étendît  
la liberté des cultes à toutes les sectes  
nées ou à naître. De là le projet en discus-  
sion.

C'est M. Alfred Giraud qui le premier  
s'est levé pour combattre cette proposition  
fondée sur une des plus grossières et des  
plus dangereuses erreurs contemporaines.

Mais l'orateur, au lieu de s'attaquer à  
cette erreur fondamentale, s'est borné à  
nous montrer les dangers que l'adoption  
d'un tel projet pourrait faire courir à la paix  
et à la morale publique, car, sous prétexte

de religion, il se formera des réunions qui  
auront tout des clubs, excepté le nom.

M. de Pressensé n'a pas suivi M. Giraud  
sur ce terrain. Il a pensé qu'il arriverait plus  
sûrement et plus facilement à son but en  
nous jouant un vieil air sur la liberté de  
conscience.

Inutile de vous le répéter, on ne l'entend  
que trop.

Cela commence à la réforme, s'affaiblit  
au dix-septième siècle, grossit au dix-hui-  
tième, et éclate à la révolution française.  
C'est à partir de ce moment que la cons-  
cience humaine se montre dans toute sa li-  
berté. Aussi M. le pasteur, étendant les bras  
et invoquant les saints du calendrier con-  
ventionnel, se prend-il à bénir, avec des  
larmes dans la voix, cette révolution qui a  
arraché l'âme au joug de la foi.

Il nous eût été agréable d'entendre M. de  
Pressensé ou tout autre nous énumérer les  
fruits produits par cette liberté depuis le  
dix-huitième siècle jusqu'à nos jours, et  
nous prouver que liberté de conscience est  
synonyme de liberté de la conscience.

Mais M. le pasteur n'a eu garde d'entrer  
dans cette voie, car sous le mot sonore, pré-  
tentieux et orgueilleux de liberté de cons-  
cience il eût trouvé l'esclavage, l'oblitéra-  
tion, la corruption et la mort de la cons-  
cience. Il eût vu cette conscience étouffant  
sous le sophisme, le scepticisme et toutes les  
passions déchainées. Il eût vu, jetant un re-  
gard sur notre société, que demander la li-  
berté de conscience c'est demander la li-  
berté d'une chose qui n'existe plus et qui se  
meurt précisément des libertés qu'on a pri-  
ses contre elle.

C'est ce qu'a fait ressortir M. Brunet dans  
un discours qui eût mérité un tout autre ac-  
cueil, et qui prouvait très-bien, à l'encontre  
des complaisances gouvernementales, que le  
projet ne saurait obtenir la faveur d'une se-  
conde lecture.

M. Brunet a eu hier, comme toutes les  
fois qu'il prend la parole, la gloire de con-  
fesser Jésus-Christ et de présenter le catholi-  
cisme comme seul capable de guérir l'Europe  
en proie aux plus horribles déchirements et

abaissments, depuis qu'elle a répudié la vé-  
rité et qu'elle ne gravite plus autour de la  
chaire du pêcheur de Galilée.

A cette gloire, M. Brunet a ajouté celle  
d'être moqué par les esprits forts de la dé-  
mocratie radicale. Quelques-uns de ces mes-  
sieurs ont beaucoup ri quand l'orateur a  
tracé le sombre tableau de la persécution  
qui sévit contre nous dans les principa-  
les contrées du monde ; il est vrai de dire  
que c'était moins des souffrances des victi-  
mes que de la mollesse des bourreaux qu'ils  
riaient.

M. Chesnelong, en quelques paroles élo-  
quentes, demande à l'Assemblée de ne pas  
passer à une seconde délibération ; mais  
grâce à l'intervention favorable de M. de Cu-  
mont, qui a déclaré accepter le projet en  
principe, l'Assemblée ne s'est point rendue  
aux raisons de l'honorable député des Bas-  
ses-Pyrénées. Elle a décidé à une im-  
mense majorité qu'elle passera à une seconde  
délibération.

Séance du 12 décembre.

Jamais la journée n'aura été plus pauvre  
qu'aujourd'hui. Ce n'était vraiment pas la  
peine d'être venu à Versailles.

Rien à la séance ; elle a duré un quart  
d'heure à peine : le temps d'ajourner les quel-  
ques projets plus ou moins importants qui  
figuraient à l'ordre du jour.

Rien dans les couloirs. A peine parlait-on  
de l'ordonnance — probable — de non-lieu  
qui terminera, aujourd'hui ou lundi, l'in-  
struction contre les bonapartistes. Ce n'est  
pas à dire que l'affaire soit finie pour cela.

Quand l'instruction judiciaire sera close  
commencera l'instruction parlementaire, et  
l'avortement de celle-là grossira d'autant  
celle-ci. D'après ce que j'entends, ce sera  
une affaire.

## Chronique générale.

La commission relative à l'examen des  
actes du gouvernement de la Défense natio-  
nale a tenu une réunion samedi.

On dit que le rapport de M. Perrot sur les  
opérations de l'armée de l'Est a tout particu-  
lièrement attiré son attention.

\* \*

M. Corne, en prenant possession du fau-  
teuil de la présidence du centre gauche, a  
prononcé un discours dans lequel, après  
avoir remercié ses collègues de l'honneur  
qu'ils lui avaient fait, il a déclaré « vouloir  
se maintenir dans la ligne de conduite  
que lui traçent de vieilles opinions libéra-  
les. »

Il a ajouté qu'en face de la crise qui ap-  
proche, le centre gauche maintient comme  
seule solution possible la proposition de  
M. Casimir Périer.

Selon lui, la France doit contracter un  
mariage de raison avec la République.

Toutefois, il reconnaît qu'il y a encore  
beaucoup à faire pour faire passer la Répu-  
blique dans nos mœurs.

\* \*

Le centre droit s'est occupé de la loi sur  
les cadres.

Il a émis le vœu que la commission de  
l'armée et le gouvernement fassent tous leurs  
efforts pour se mettre d'accord, et a mis à  
son ordre du jour d'aujourd'hui lundi la loi  
relative à la liberté de l'enseignement supé-  
rieur.

\* \*

On lit dans la Liberté :

Le bruit que le général Ducrot pourrait  
bien être prochainement appelé au ministère  
de la guerre prend de la consistance.

La retraite de M. le général de Cisse et  
l'entrée de M. le général Ducrot au mi-  
nistère pourraient être tout naturellement  
amenées par la discussion de la loi des ca-  
dres.

M. le général de Cisse est, en effet, en  
désaccord avec la commission de l'armée  
sur la question du nombre de compagnies  
que doit comprendre chaque bataillon, tan-  
dis que M. le général Ducrot est pleinement

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## UN DRAME EN MER

(Suite.)

Ce jour fortuné était un lundi. Jusqu'au  
lendemain, la brise qui s'était fixée à l'est ne  
perdit rien de sa force, mais la mer était  
devenue effrayante. Chaque lame arrivant  
de l'arrière, bruyante, impétueuse, mena-  
çait d'engloutir la chétive baleinière au-des-  
sus de laquelle passait à chaque instant un  
épais nuage d'écume. Pour qu'elle surnageât  
plus facilement, la pauvre embarcation, on  
l'avait débarrassée de tous les objets en fer  
dont elle était pourvue, et un homme était  
constamment occupé à rejeter l'eau qu'elle  
embarquait de tous côtés. C'est qu'il y avait de  
quoi frémir lorsqu'elle disparaissait sous ce  
niveau bouillonnant où l'impulsion du vent  
lui faisait défaut ; mais, elle s'élevait toujours  
du fond de l'abîme, légère comme le liège

emplumé que chasse la raquette, pour se-  
couer fièrement sa blanche voile au sommet  
de la montagne humide qui venait de se  
ruer sur elle.

Pendant ce temps, les poumons dessé-  
chés, le gosier en feu, en proie aux douleurs  
les plus aiguës, nos pêcheurs rongeaient,  
dévoraient tout ce qui était à leur portée,  
jusqu'à leurs vêtements et au cuir de leurs  
souliers, ramolli par l'eau.

Ils auraient du attérir le jeudi soir, si le  
vent n'eût rien perdu de sa vigueur ; mais,  
ce ne fut que le lendemain, vers le milieu de  
la journée, que la Nouvelle-Zélande s'offrit  
à leurs regards. Avec quels transports de  
joie ils la saluèrent, cette terre ! Ils riaient  
d'un rire hébété ! et pleuraient, ressemblant  
à des cadavres que ferait mouvoir la puis-  
sance du magnétisme. Là, leur disait l'espé-  
rance, là est le terme de vos maux, et ils ne  
savaient pas que bien souvent l'espérance  
se retranche comme les oracles derrière une  
ironique ambiguïté, qu'elle n'est jamais à  
court de sophismes, dût-elle appeler la mort  
le terme de toutes les souffrances !

Quoi qu'il en soit, à la vue de ce rivage  
tant désiré, Mathurin, atteint d'un redou-  
blement de dévotion, promit des messes en  
actions de grâces et un *ex voto* à la chapelle  
de la Madone de son pays. Pierre jura qu'il  
se vengerait sur le dos des baleines, et que,  
pour oublier ce qu'il venait de souffrir, il  
mangerait en huit jours tout le profit du  
voyage.

Ils arrivèrent bientôt en présence de petits  
mornes assis sur de noirs rochers et cou-  
ronnés de touffes buissonneuses coupées çà  
et là par quelques arbres rabougris. Dans  
toute autre position, l'aspect de cette côte  
aride et nue, de cette nature âpre et désolée  
les eût attristés ; mais imaginez-vous des  
damnés entrevoyant le séjour des bienheu-  
reux. Cette terre leur parut un Eldorado.  
Quelle ne fut donc pas leur stupeur lorsque,  
plus rapprochés de la côte, ils reconnurent  
qu'entre elle et eux se dressait une barrière  
infranchissable, un mur de rescifs contre  
lequel les lames se heurtaient avec une fu-  
reur inouïe. Quel est l'homme qui ne s'ar-  
rête, ne recule épouyanté, s'il en est temps

encore, en apercevant tout-à-coup devant  
lui un précipice. S'orienter de manière à  
longer le rivage fut donc le premier mouve-  
ment de nos baleiniers, mais en vain cher-  
chèrent-ils des yeux une passe ; ils ne virent  
partout que de l'écume. Comment faire ce-  
pendant ? Le soleil venait de disparaître  
derrière les montagnes, et le ciel, se char-  
geant d'épais nuages, semblait présager une  
nuit des plus orageuses. Il y avait une  
semaine qu'à pareille heure ils avaient quitté  
leur navire, et ils n'avaient ni bu ni mangé  
depuis cinq jours ; après avoir tant souffert,  
il ne leur restait plus qu'à mourir.

— Mais amis, dit le lieutenant d'une voix  
si faible qu'on le devina plutôt qu'on ne  
l'entendit, nous n'avons que deux partis à  
prendre : nous laisser mourir en dérivant  
ou... Il n'acheva pas, mais étendit son bras  
vers les rescifs en jetant un regard terne, un  
regard de mourant sur ses compagnons.  
Ceux-ci inclinèrent la tête sans répondre,  
comme des patients qui attendent le coup  
de grâce.

Au même instant la baleinière, laissant

d'accord avec la commission sur cette même question.

D'autre part, on annonce que les explications de M. de Cissej à la commission de l'armée auraient produit bon effet et qu'un accord est probable. La deuxième délibération sur la loi des cadres viendrait la semaine prochaine.

Les généraux Saussier, d'Aurelles de Paladines, Letellier-Valazé se sont prononcés en faveur du projet de réorganisation de l'armée présenté par M. de Cissej ; ils le trouvent plus pratique et plus expéditif.

On dit que les membres de l'ancienne majorité de la commission relative à la liberté de l'enseignement supérieur ont l'intention de retarder le plus possible la deuxième lecture du projet de loi.

Si nous en croyons le *Temps*, cette commission examinerait de nouveau, à l'occasion de certains amendements, la question de la collation des grades, et comme la majorité a été déplacée par suite de quelques mutations, la commission se prononcerait contre les facultés libres. Cela retarderait la deuxième délibération.

Le ministre de la justice a exposé au cinquième bureau qu'il ne pouvait lui donner communication d'une instruction judiciaire en cours. C'était évident. Malgré cela, le cinquième bureau, où la gauche est en majorité, a persisté dans ses exigences et ajourné toute discussion sur l'élection Bourgoing, jusqu'à ce qu'elle ait eu communication de l'enquête. M. Bottieau, qui avait combattu cet ajournement indéfini, doit saisir la Chambre de la question.

On lit dans la *Correspondance Havas* :

L'interpellation annoncée sur les affaires d'Espagne aura décidément lieu ; les membres de la droite qui se proposent de la faire attendent un dernier document, dont l'envoi leur a été annoncé, pour porter la question à la tribune.

Environ 70 chambres consultatives de commerce ont envoyé des protestations à la commission des chemins de fer contre l'augmentation des frais accessoires de transport.

On lit dans l'*Opinion nationale* :

On parle beaucoup de l'importance politique que la princesse Mathilde chercherait à prendre dans le monde bonapartiste. Ses soirées du dimanche réunissent tout ce qui tient encore au régime napoléonien ou tend à s'en rapprocher. C'est une sorte de terrain de conciliation où l'on voudrait attirer les indécis.

De son côté, M. Rouher fait, paraît-il, servir son salon à la restauration de son cabinet. Il paraît qu'il multiplie les invitations dans le monde militaire.

Il se pourrait bien toutefois que les suites

de l'affaire du fameux comité de comptabilité vinsent couper court d'une façon un peu brusque à toutes ces petites intrigues.

Le gouvernement semble se préoccuper des menées bonapartistes.

Le correspondant politique d'un grand journal du Sud-Ouest, qui avait laissé entendre dans sa correspondance qu'il connaissait leurs agissements, vient d'être appelé chez le juge d'instruction pour donner quelques renseignements plus détaillés.

La Banque de France, qui avait mis en circulation un certain nombre de pièces en or, s'étonnait de n'en pas voir davantage dans le commerce.

Le conseil de la Banque s'en est ému, et croit que l'épargne en a absorbé la plus grande partie.

Pour remédier à cette situation, la Banque a décidé de faire tous ses paiements à ses guichets avec de l'or, et a destiné 300 millions à cet usage.

Il se passe en ce moment une chose très-curieuse à propos du conflit qui s'est élevé entre M. Tailhand et le 5<sup>e</sup> bureau.

Les bonapartistes affectent de tenir à soulever eux-mêmes, dans le plus bref délai, l'incident à la tribune, tandis que la gauche semble reculer devant les débats ; on peut s'attendre, si l'incident est soulevé, à des révélations fort curieuses et fort graves faites par un membre d'une des fractions conservatrices de l'Assemblée.

On ajoute, d'un autre côté, que M. Tailhand, malgré son refus de livrer le dossier, ne serait pas fâché d'avoir la main forcée.

Le *Gaulois* publie une liste curieuse, celle des personnes qu'un décret du 27 juillet 1870, qui n'a jamais été promulgué, appelait au Sénat :

MM. le duc d'Albufera, Emile Augier, général d'Autemarre, Barbet, Benoît Champy, Maxime du Camp, comte Foy, Emile de Girardin, amiral de La Grandière, de La Grange, de La Motte-Rouge, Leclerc d'Osmonville, Pasteur, Anselme Pételet, Piétri, premier président Piou, de Rougé et Darblay.

Le P. Hyacinthe change le titre de sa nouvelle religion.

Les catholiques libéraux deviennent les chrétiens catholiques. C'est donc la troisième variété de catholiques que le schisme a inventée depuis le concile du Vatican.

Le P. Hyacinthe a ainsi formulé son programme, dans un sermon qu'il a prêché au Casino de Saint-Pierre :

« Il demeure fidèle au programme primitif : maintien du dogme, réforme de la discipline, autonomie de l'Eglise ; et il promet d'avance obéissance au futur évêque suisse, « si, comme il n'en doute pas, cet évêque,

arriver, reprit sa marche vers la terre. Quelques minutes après elle donna tête baissée dans les brisants, puis un voile d'écume enveloppa tout, hommes et embarcation.

Quelle position horrible que celle de ces hommes se débattant pour secouer l'humide linceul qui les étouffait, pour respirer une fois encore, lorsqu'ils furent roulés, avec les débris de leur pirogue, sur un lit madréporique dont les aspérités les déchiraient, leur enlevaient des lambeaux de chair ! Soit douleur, soit épuisement à cette heure solennelle, leur vue se troubla, ils ne sentirent plus rien ; ils crurent avoir cessé de vivre. A la nuit cependant, trois d'entre eux, meurtris, ensanglantés, plus morts que vifs, atteignirent le rivage, trois seulement... le lieutenant, le harponneur et Félix.

Pauvres gens, quels efforts ne leur fallut-il pas faire pour se traîner, afin de dévorer les racines, jusqu'aux maigres fougères imprégnées de sel marin que le vent agita au-delà des rochers du rivage ! Là, ce qui les sauva, car l'aliment indigeste qu'ils en-

gloutissaient avec une voracité sans égale les eût tués, ce fut le voisinage d'une petite cascade dont le murmure parvint jusqu'à eux. Leur poitrine haletante absorba une telle quantité d'eau, que l'état d'ivresse dans lequel ils tombèrent leur ôta et le pouvoir et la volonté de manger davantage. On devine quelles suites devait avoir pour eux un pareil repas après une si longue abstinence. Étendus côte à côte toute la nuit, de violentes coliques leur firent pousser de plaintifs gémissements, étendre et mordre la terre avec rage dans le paroxysme de leurs convulsions.

Puis, ce fut une de ces nuits affreuses où tous les démons semblent avoir fait irruption sur la terre pour y danser leurs rondes infernales. Jamais les éléments n'avaient donné un plus bruyant concert, jamais les vents n'avaient mugé sur ce rivage désolé avec plus de fureur ; et la pluie abondante, impétueuse, ne cessait de battre nos pauvres mourants, dont les râlements étaient étouffés par le fracas du tonnerre et la voix imposante de l'Océan. Lorsque de longs éclairs

vraiment chrétien et vraiment catholique, n'est ni l'instrument de la politique, ni le complice de la libre-pensée. »

## LES ABRUTIS.

C'est bien sous ce titre qu'on peut reprocher la petite histoire qui suit, extraite du *Journal de Paris* :

« Nous connaissons une petite ville du Limousin, qui compte 3,246 habitants, chiffre officiel. Cette ville possède les plus riches carrières de kaolin de France, et tout le monde sait que le kaolin sert à fabriquer ces belles porcelaines de Limoges, qui rivalisent avec celles de Sèvres, pour l'éclat et pour l'élégance. Bien que le kaolin ne se trouve que dans la terre, la ville dont nous parlons n'en est pas moins une localité favorisée du ciel, une de celles où le travail est le plus abondant, où la vie est plus facile et plus douce que dans bien d'autres. Il semble donc que les habitants de cette localité favorisée devraient être contents de leur sort et que, le kaolin aidant, il ne devraient émettre que des votes conservateurs. Il en était effectivement ainsi, il y a trois ans. Il y a trois ans, les électeurs de la petite ville en question votaient en masse pour la liste conservatrice : aux dernières élections municipales, ils ont voté en masse pour la liste radicale.

« A quelles causes attribuer un changement si profond et si brusque ? A la construction du chemin de fer qui a amené dans la localité dont nous parlons des ouvriers venant des grands centres et alliés à l'Internationale ; à l'influence, enfin, exercée par l'entrepreneur du chemin de fer, un de ces bourgeois qui s'imaginent qu'en affectant de partager les opinions de leurs ouvriers, ils évitent un jour de partager avec eux leur fortune. Une profession de foi radicale est, pour cette espèce de bourgeois, vils et pusillanimes, une sorte d'assurance ou de garantie contre les révolutions. Grâce à l'entrepreneur en question, la liste radicale a passé tout entière ; c'est lui qui l'avait dressée.

« Or, sur cette liste figure le nom d'un individu réformé lors de la révision passée pour l'armée territoriale. Qu'est-ce que cela fait ? direz-vous. On peut bien être infirme et radical. Est-ce la première fois d'ailleurs qu'un républicain, qu'un radical excipe d'une infirmité pour éviter de servir son pays ? Il est des membres distingués du parti radical—nous pourrions les nommer, qui ont invoqué leur myopie, par exemple, pour éviter d'entrer dans les compagnies de marche. — Oui, sans doute ; mais c'est que l'individu dont le nom figurait sur la liste radicale en question, et qui a d'ailleurs été élu conseiller municipal, n'a pas été réformé pour sa myopie.

« Son cas était plus grave ; si grave, qu'il n'avait pu se présenter en personne devant le conseil de révision et qu'il avait dû être réformé, sur pièces authentiques, comme atteint d'un ramollissement de la moëlle

épinière et frappé d'idiotisme complet. La cruelle infirmité qui l'avait fait exalter de l'armée territoriale ne l'a pas empêché toutefois d'entrer dans un conseil radical. Ses électeurs ont pensé qu'un malheureux dont le cerveau s'est ramolli n'est pas fait pour déparer une assemblée radicale, ni pour s'y trouver déplacé.

« Dès lors que l'on ne demande plus aux candidats de faire preuve d'intelligence ou d'aptitude aux fonctions qu'ils sollicitent ; dès lors qu'on leur demande uniquement de faire acte d'adhésion à une opinion politique quelconque, il est clair qu'un conseiller ramolli vaut bien sous ce rapport tel ou tel autre conseiller républicain.

« Que lui demande-t-on, en effet, de pouvoir crier dans l'occasion : vive la République ! Il lui restera bien assez d'intelligence pour pousser, le cas échéant, ce cri sacramentel, surtout si ceux qui lui donnent leurs soins veulent bien encore se donner la peine de lui répéter fréquemment ce cri aux oreilles. Quoi qu'il en soit, le cas nous a paru curieux, et nous le signalons avec intérêt à l'attention de ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux progrès du radicalisme. »

## Etranger.

### ESPAGNE.

Bayonne, 10 décembre.

Les républicains ont tiré non-seulement sur plusieurs barques françaises de la Bidassoa, mais sur le curé de Biriator portant le viatique à un malade.

Les autorités françaises ont réclamé immédiatement auprès du gouvernement d'Irun qui aurait exprimé des regrets ; mais ce fait inqualifiable, après les coups de fusils tirés dernièrement sur un bâtiment de l'Etat, a beaucoup irrité nos populations.

Les carlistes n'ont jamais violé la neutralité, mais les républicains la violent tous les jours.

Le *Courrier de Bayonne* publie les détails suivants sur l'exécution du colonel Lozano :

« Le gouvernement de Serrano vient d'assumer une sanglante responsabilité : il a fait fusiller à Albacete le colonel carliste Lozano, fait prisonnier dans la province de Cordoue par suite de la trahison d'un libéral à qui il venait de rendre service. Les observations et les prières n'ont pas manqué aux gouvernants madrilènes ; nombre de femmes et de mères d'officiers républicains ont supplié Serrano de ne pas recourir à cet abus de la force, qui allait motiver contre leurs fils et leurs époux de terribles représailles. Serrano personnellement aurait voulu, dit-on, ne pas sévir ; il aurait cédé à l'influence de Sagasta, l'insurgé de 1866, le sous-dictateur actuel.

« Il est malheureusement à craindre que le sang n'appelle le sang, et que les Aragonais et les Catalans ne vengent l'assassinat

déchiraient, en l'embrasant, le voile funèbre qui cachait les cieus, la côte, subitement illuminée, ressemblait à un être immense, et ses rochers nus et anguleux, au milieu desquels se jouait la foudre, étaient comme autant de charbons ardents. Enfin, les nombreux torrents qui sillonnaient, en grondant et balayant tout sur leur passage, les flancs arides de la montagne prenaient eux-mêmes une teinte de feu : on eût dit un incendie universel.

Lorsque le jour parut, la pluie avait cessé de tomber, le tonnerre se taisait, le vent ne faisait plus gémir les fougères, tout était calme enfin, si ce n'est la mer, qui, toujours courroucée et écumeuse, hurlait au loin sur les rescifs ; mais le ciel ne s'était point épuré, et un froid brouillard pesait sur la terre, toute ruisselante, empreinte des traces de l'orage.

Pierre Legrand sortit le premier de l'engourdissement dans lequel il était tombé, ainsi que ses compagnons, après l'acte de glotonnerie de la veille. Le lieutenant était couché près de lui ; il l'appela : point de

réponse. Il dort encore, pensa-t-il, crions plus fort ; et il éleva la voix davantage, ce fut encore en vain. Enfin, il s'en approcha, le toucha, lui secoua le bras sans pouvoir l'éveiller : seule désormais la trompette de Josaphat pouvait le faire. Le malheureux, la face contre terre et dans une rigole, avait été étouffé par l'eau de pluie.

Croyant avoir échappé seul à la mort, notre sceptique harponneur se traîna jusqu'à Félix ; mais celui-ci l'eût bientôt rassuré en se mettant sur son séant et regardant à droite et à gauche, de l'air d'un homme qui vient de faire un mauvais rêve. Un instant après, descendus ensemble au rivage, ils mangeaient des crabes et des coquillages en s'encourageant mutuellement, lorsqu'ils trouvèrent sur le sable, où la mer les avait rejetés avec les débris de la baleinière, les cadavres mutilés de leurs camarades : ayant roulé sur les coraux, ils étaient à peine reconnaissables.

(La fin au prochain numéro.)

d'un de leurs chefs en décimant leurs prisonniers si nombreux.

» Au dire des journaux libéraux, le vaillant Lozano a marché à la mort avec une sérénité admirable. Il a demandé à commander le peloton d'exécution, et a fait donner 20 fr. à chacun de ces soldats.

PRUSSE.

### Le procès d'Arnim.

Voici la suite du résumé télégraphique de l'acte d'accusation :

« L'acte d'accusation s'attache à démontrer, par une longue argumentation, que les documents de la troisième catégorie n'ont pu également qu'être conservés avec préméditation par le comte d'Arnim, et expose les motifs de la conduite de l'ex-ambassadeur.

» L'acte d'accusation rappelle que M. d'Arnim a dit à Nassenheide, lors de son arrestation, que les documents qu'il reconnaissait avoir emportés (catégorie 1 et catégorie 2) se trouvaient à l'étranger, et a offert de les faire venir si on le remettait en liberté.

» Le comte d'Arnim a offert, plus tard, à la même condition, d'indiquer à un fonctionnaire le lieu où se trouvaient certains documents, si ce fonctionnaire promettait de taire le nom de la personne qui les a entre les mains.

» L'acte d'accusation passe ensuite aux communications, adressées de Paris à l'Echo du Parlement de Bruxelles, le 24 septembre 1872, d'après lesquelles le comte d'Arnim avait l'intention de quitter son poste d'ambassadeur, et dont le prévenu a d'abord nié, puis reconnu être le fauteur.

» Vient ensuite un exposé de ce qui s'est passé lors de la publication des révélations diplomatiques de la Presse, de Vienne.

» En conséquence de cette publication, on a fait remarquer au prévenu, par ordre de l'empereur, l'importance de son serment de fonctionnaire public, et on l'a invité à déclarer officiellement, et par écrit, s'il était l'auteur de la publication faite dans la Presse, ou s'il l'avait causée en communiquant les documents à un tiers, ou avait eu d'avance connaissance de la publication du 25 avril 1874, ou s'il avait écrit la lettre à Doellinger, publiée dans la Gazette d'Augsbourg, et s'il était le fauteur de cette publication.

» Le prévenu a répondu le 7 mai qu'il reconnaissait être l'auteur de la lettre à Doellinger, après quoi il a été encore invité, par une dépêche du 10 avril, à s'expliquer touchant la publication de la Presse, de Vienne.

» Le prévenu a répondu, le 14 mai, qu'il n'était à aucun point de vue responsable des révélations de la Presse; qu'il ne pouvait demander à personne des renseignements à ce sujet, et ne pouvait, non plus, indiquer les destinataires des deux lettres publiées dans la Presse. L'acte d'accusation produit plusieurs faits à l'encontre de la plupart des déclarations du prévenu, entre autres les notes du comte d'Arnim saisies chez lui à Nassenheide et les lettres du rédacteur de la Presse, M. Lauser, et du journaliste parisien, M. Landsberg.

» On a trouvé en outre, parmi les papiers saisis, le brouillon du mémoire publié par la Presse.

» L'acte d'accusation mentionne ensuite la saisie du brouillon d'un article de la Gazette de Cologne, du 29 mars 1872, concernant l'évacuation du territoire français, dans lequel sont traitées des questions que le prévenu ne pouvait connaître que grâce à sa position officielle. L'acte d'accusation ajoute que le prévenu a cherché aussi à se mettre en rapport avec la Nouvelle Presse libre de Vienne et s'attache à démontrer que les documents administratifs en question avaient de la valeur aux yeux du prévenu non-seulement au point de vue de sa défense, mais aussi au point de vue de nouvelles attaques qu'il voulait diriger contre le gouvernement de l'empire d'Allemagne. L'acte d'accusation conclut en ces termes :

» Attendu que les papiers en question sont des documents quant à la forme et quant au fond, en vertu de l'article 348, paragraphe 2 du code pénal, et attendu que le détournement est constitué par l'intention de l'appropriation illégale sans que l'idée de gain soit en même temps nécessaire, et n'est pas seulement restreint aux choses ayant une valeur commerciale, le comte d'Arnim est accusé d'avoir, à l'hôtel de l'ambas-

sade d'Allemagne, à Paris, de 1872 à 1874, en sa qualité de fonctionnaire public :

» a. Fait disparaître avec préméditation des documents qui lui avaient été confiés officiellement ;

» b. De s'être approprié illégalement des objets (documents désignés sous a, qu'il avait reçus en sa qualité de fonctionnaire, délit prévu par les paragraphes 348, 350 et 73 du code pénal allemand.

» Le ministère public se réserve de requérir le huis-clos et demande l'audition des témoins suivants :

» MM. Roland, chef de la division centrale du ministère des affaires étrangères; de Wesdehlen, conseiller à l'ambassade allemande à Paris; Scheven, chef de bureau ibidem; Hammersdoerfer, employé auxiliaire ibid.; Hoehne, vice-consul allemand à Marseille; Gasperini, chef de bureau à l'ambassade allemande à Vienne; Landsberg, publiciste à Paris; le feld-maréchal Mantuffel.

» Le président communique un appendice de l'acte d'accusation d'où il ressort que l'accusé a confié à son conseil, M. Munkel, une partie des documents de la première catégorie, ainsi que deux communications dont le secret absolu était absolument exigé par la raison d'Etat, et dont on n'a pas parlé dans la plainte, justement à cause de leur haute importance.

» Ces documents, que M. Munkel a portés tout ouverts au tribunal, étaient de ceux que l'accusé désignait comme devant être dans les archives à Paris.

» Il est procédé à l'interrogatoire des experts.

### Nouvelles militaires.

Nous avons dit que le Journal officiel avait publié un décret portant organisation et réglementation d'écoles pour les sous-officiers.

Le rapport du ministre de la guerre qui précède ce décret en fait ainsi connaître et apprécier les dispositions essentielles :

« Ces écoles auront pour but de compléter l'instruction militaire des sous-officiers susceptibles d'être proposés pour le grade de sous-lieutenant et d'arriver à améliorer le recrutement des candidats à ce grade.

» Nul sous-officier, à l'avenir, ne pourra obtenir l'épaulette s'il ne sort des écoles d'instruction, et s'il ne justifie, par la possession d'un certificat d'aptitude, qu'il en a suivi les cours avec fruit.

» Il ne sera fait d'exception à cette disposition de principe que pour des cas spéciaux, tels que des actions d'éclat, services hors ligne et qui seraient d'ailleurs justifiés par des rapports particuliers.

» Ces écoles recevront tous les sous-officiers présentés aux inspections générales pour le grade de sous-lieutenant. A l'issue des cours, qui dureront un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année, des examens auront lieu, et les sous-officiers élèves seront classés par ordre de mérite; ils seront pourvus, en outre, d'un certificat d'études constatant qu'ils ont satisfait aux examens de sortie.

» Les propositions d'avancement concernant ces sous-officiers seront alors soumises à la commission de classement de l'infanterie qui, tenant compte des numéros de sortie de l'école, des titres antérieurs des candidats et des services qu'ils pourront rendre dans l'avenir, opérera son classement et arrêtera le tableau définitif d'avancement sur lequel seront pris les candidats devant être nommés aux emplois qui deviendront vacants dans le courant de l'année.

» En vue de stimuler le zèle des sous-officiers élèves, je crois utile de stipuler qu'un certain nombre de ceux qui auront obtenu les premiers numéros aux examens de sortie de chaque école pourront être pourvus immédiatement du grade de sous-lieutenant, s'ils remplissent d'ailleurs les conditions exigées par la loi. Ce nombre ne pourra pas excéder dix.

» Les autres sous-officiers seront renvoyés à leurs régiments respectifs, pour y continuer leur service.

» Pour l'année 1875, des dispositions transitoires m'ont paru nécessaires. Toutefois, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876, toutes les mesures édictées par le présent projet de décret pourront être exécutées.

» L'école de sous-officiers installée au camp d'Avor sera ouverte le 1<sup>er</sup> janvier pro-

chain, et servira de modèle à une seconde école qui sera créée aussitôt que les questions d'emplacement et d'aménagement auront été résolues.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Préfet du Loiret à sous-préfet de Saumur.

Orléans, 14 décembre, 11 h. 15 matin. Petite crue de la Vienne, de la Creuse et du Cher.

La Vienne, à Châtellerault, a eu son maximum à 4 m. 50, hier, à 5 heures du soir.

La Creuse, au Blanc, était à 4 m. 45, hier, à 9 heures du matin, et ne montait presque plus.

Le Cher, à Saint-Amand-Montrond, hier, à 4 heures du soir, était à 2 m. 20, près de son maximum, estimé à 2 m. 50.

Aucune nouvelle de la Haute-Loire et de l'Allier.

A Orléans, la Loire est stationnaire depuis hier, à 0 m. 86. Bonnes eaux pour la navigation.

ENGAGEMENTS MILITAIRES.

Les engagements volontaires sont ouverts pour les sections de commis et ouvriers militaires d'administration créées par le décret du 2 août 1874.

Il conviendra, toutefois, de n'y admettre jusqu'à nouvel ordre que des jeunes gens exerçant l'une des professions ci-après :

Commis aux écritures, boucher, mécanicien, meunier, boulanger, tonnelier, boteleur, emballeur, ferblantier, tailleur, cordonnier.

Les jeunes gens qui se présenteront pour ces sections devront justifier de leur capacité professionnelle par un certificat d'aptitude délivré par le sous-intendant militaire; cette pièce restera annexée à la minute de l'acte.

A cette occasion, on doit rappeler qu'aux termes de la loi du 27 juillet 1872, nul ne pourra, à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, être admis à s'engager dans l'armée française, s'il ne sait lire et écrire.

Afin d'assurer l'exécution de cette prescription, le décret du 30 novembre 1872 (article 7) dispose que la déclaration exigée par l'article 6 du même décret doit être écrite et signée par l'engagé en présence du maire et de deux témoins.

### THÉÂTRE.

Ce soir, pour la dixième fois depuis deux mois, les artistes du théâtre d'Angers viennent prendre possession de notre scène. A cette occasion, nous sommes heureux de constater que, jusqu'à ce jour, les sacrifices et les efforts si louables et si consciencieux du directeur ont été récompensés par l'empressement du public. En effet, à chacune des soirées hebdomadaires d'opéra ou de comédie, la salle n'a pas cessé d'être occupée par une nombreuse et brillante société. Mais il faut dire aussi, pour être juste, que M. Emile Marck nous a offert des représentations très-attractives, parmi lesquelles on peut citer toutes celles de l'opéra — Mignon notamment — et celles de M<sup>me</sup> Favart, de Nos bons Villageois, etc., qui devaient naturellement attirer la foule au théâtre.

Tout contribue également pour que la soirée d'aujourd'hui, donnée avec le concours de M<sup>me</sup> Derasse, compte au nombre des plus belles qui aient eu lieu depuis le commencement des excursions de la troupe d'Angers.

Comme opéra, elle se compose des Noces de Jeannette, avec M. Budant et M<sup>me</sup> Bureau; puis de Galathée, dont le principal rôle sera rempli par M<sup>me</sup> Derasse, cantatrice hors ligne, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. L'œuvre de Victor Massé n'aura pas eu souvent pareille interprète sur le théâtre de Saumur.

La comédie est représentée par Un Monsieur en habit noir, gai monologue de Dreifus, joué par M. Emile Marck, et le premier acte du Misanthrope, dans lequel M. Marck tiendra également le rôle d'Alceste.

Tout le monde connaît le Misanthrope, et surtout ce magnifique premier acte qui vaut mieux, à lui seul, que beaucoup de grandes

pièces. Là se montre le vertueux Alceste, qui

... ne trouve partout que lâche flatterie,  
Qu'injustice, intérêt, trahison, fourberie,

exposant à Philinte la véritable franchise,  
flagellant la plupart des gens à la mode,

Ces obligants diseurs d'inutiles paroles,  
Qui de civilités avec tous font combat,  
Et traitent du même air l'honnête homme et le fat,

enfin, se moquant avec esprit du pauvre Oronte et de ses méchants vers.

Le Misanthrope nous remet en mémoire la dernière représentation à Saumur de cet important ouvrage, au mois d'avril 1866, lors de l'inauguration de notre théâtre. Ce jour-là, le chef-d'œuvre de Molière eut pour interprètes quelques-uns des plus célèbres artistes de la Comédie-Française : Geffroy, M<sup>me</sup> Arnould-Plessy, M<sup>me</sup> Guyon, M<sup>me</sup> Emma Fleury, pendant que, dans la coulisse, un autre grand comédien, professeur illustre, Régnier, se préparait à se montrer dans le rôle de Noël, de la Joie fait peur, et dans le Mariage forcé.

L. D.

### Faits divers.

Voici un petit tableau peu flatté de la capitale que nous recommandons aux provinciaux, comme notre confrère de Paris-Journal qui l'édite :

PARIS.

Pour peu que l'on soit intrigant  
A Paris, ville singulière,  
Sans talent, sans vertu première,  
On devient vite tout-puissant.  
On a vu d'un simple sergent  
La tête s'orner d'un panache  
Et plus d'un écrivain ganache  
Passer pour un homme important ;  
Le verbe haut, le front au vent,  
On a vu l'avocat sans cause,  
Avant d'avoir changé de pose,  
Passer du rose au rouge sang ;  
Le gommeux lâche et languissant,  
Raie en avant, raie en arrière,  
Passe à boire sa nuit entière  
Chez Peters' ou bien chez Brébant.  
Léger, frivole, insouciant,  
Il jette à tous vents sa fortune,  
Et quand la vieillesse importune  
Met fin à son amusement,  
Quand il n'a plus d'œil et de dent,  
Il devient homme politique  
Et de diriger il se pique  
Les affair' du gouvernement.

LE GÉNÉRAL HEMPELMANN.

On exhibe depuis trois jours à Tivoli-Waux-Hall un nain des plus curieux, le « général » Hempelmann, haut de quatre-vingt-dix centimètres environ.

Le général est Hollandais, et certainement, le plus riche des nains passés, présents et futurs. Il possède, en effet, une maison à cinq étages à La Haye. Il parle cinq langues, et notamment le français avec une très-grande perfection.

La première chose qu'il m'a dite, de sa petite voix semblable à une flûte, quand je l'ai abordé, est celle-ci :

— Monsieur, avez-vous lu les journaux du soir ?

— Certainement, général.

— Bien embrouillée, la politique... Cela, monsieur, me fait de la peine pour votre nation que j'aime beaucoup.

Nous avons ainsi causé très-sérieusement politique pendant dix minutes. Le général a manifesté une énorme admiration pour M. Thiers, — probablement à cause de la ressemblance relative de leurs tailles.

Quand je l'ai quitté, il m'a invité à venir lui demander à déjeuner, si jamais j'allais à La Haye.

J'ai solennellement promis. (Figaro.)

Pour les articles non signés : P. GEDR.

ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 1874.

Une erreur s'étant glissée dans notre dernier numéro, la fin de l'article Décès doit être rétablie ainsi qu'il suit :

Le 28. — Ernestine Vincent, lingère, 23 ans, rue des Capucins.

Le 29. — François-Eugène Lamy, 13 jours, rue de la Chouetterie.

Le 30. — Rose Moreau, tricoteuse, 71 ans, veuve Charles Brazille, à l'Hospice. — Catherine Lagailarde, lingère, 39 ans, épouse Louis-Eugène-Constant Perelle, rue Daillé.

**Théâtre de Saumur.**

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 14 décembre 1874.

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE AVEC LE CONCOURS DE

**M<sup>me</sup> DERASSE**

de l'Opéra-Comique, forte chanteuse des théâtres de La Haye et de Bruxelles.

Et de M. EMILE MARCK, du théâtre de l'Odéon.

**GALATHÉE**

Opéra-comique en 2 actes, paroles de MM. J. Barbier et Carré, musique de Victor Massé.

M<sup>me</sup> DERASSE remplira le rôle de Galathée, qu'elle a joué à l'Opéra-Comique.

LE MISANTHROPE, de Molière (1<sup>er</sup> acte).

M. Emile MARCK remplira le rôle d'Alceste, qu'il a joué à l'Odéon.

UN MONSIEUR EN HABIT NOIR, comédie en un acte, du théâtre du Vaudeville.

M. Emile MARCK remplira le rôle du Monsieur.

Le spectacle commencera par :

LES NOCES DE JEANNETTE, opéra-comique en un acte, de Victor Massé.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

**VULNÉRINE MAUREL**

antiprotide puissant, employé contre beaucoup de maladies, et la Pommade Vulnérinée, spécifique contre les hémorroïdes, se vendent dans les bonnes pharmacies. (Voir aux annonces).

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,

intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie du foie, d'estomac, amaigrissement, battent nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

M<sup>lle</sup> Martin, de Suppression des règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de Gastralgie et Vomissements, il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'Assthénie avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une Constipation opiniâtre de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 42 kil., 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière en boîtes, de boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

Départs de Saumur pour Poitiers :

3 heures 50 minutes du matin.  
11 — — — — —  
6 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.  
10 — — — — —  
5 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 DÉCEMBRE 1874.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin 73. . . . .	62	60	10	Soc. gén. de Crédit industriel et	681	25		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	456	25	2 50
4 1/2 % jouiss. mars. . . . .	89	75	40	comin., 125 fr. p. j. nov. . . . .	337	50	2 50	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	665		
4 % jouissance 22 septembre. . . . .	78			Crédit foncier d'Autriche. . . . .	545			Société autrichienne, j. janv. . . . .	692	50	2 50
5 % Emprunt 1871. . . . .	99	15		Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	335	3	75	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Emprunt 1873. . . . .	99	15		Est, jouissance nov. . . . .	513	75	1 25	Orléans. . . . .	394		
Dép. de la Seine, emprunt 1857. . . . .	222			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. . . . .	883	75	6 25	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	399	25	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860. . . . .	140	1	25	Midi, jouissance juillet. . . . .	647	50	2 50	Est. . . . .	386	75	
— 1865, 4 % t. payé. . . . .	477	50	2 50	Nord, jouissance juillet. . . . .	1092	50	7 50	Nord. . . . .	304	75	
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	308			Orléans, jouissance octobre. . . . .	867	50	6 25	Ouest. . . . .	394	50	
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	383			Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	553	75	1 25	Midi. . . . .	300		
Banque de France, j. juillet. . . . .	3908		30	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. . . . .	905			Deux-Charentes. . . . .	364		
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	647	50		Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	817	50	2 50	Vendée. . . . .	347	50	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . . .	470			Société Immobilière, j. janv. . . . .	37	50	2 50	Canal de Suez. . . . .	490		
Crédit foncier colonial, 250 fr. . . . .	350		2 50	C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	210						
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	860		5								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR**

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
6 — — — — — (arrête à Angers)  
9 — 01 — — — — omnibus.  
1 — 33 — — — — soir,  
4 — 12 — — — — express.  
7 — 27 — — — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 30 — — — — omnibus.  
9 — 50 — — — — express.  
12 — 38 — — — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — — —  
10 — 38 — — — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 5 h. 45.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

DE GRÉ A GRÉ,

**UNE MAISON**

Située à Yverains, sur le chemin de la Roche.

Actuellement occupée par le sieur Bernier.

Comprenant une chambre servant autrefois de boutique de marchand, trois autres chambres hautes, grenier, boulangerie, cave et cour.

Quatre ares 20 centiares de vigne, à la Casse, même commune, joignant au nord Dupont, au couchant Gilbert.

Onze ares de vigne, au carrefour des Six-Chemins, même commune, joignant des deux côtés le chemin, au levant Buzard.

Cinq ares 50 centiares de vigne, dans les Menais, même commune, joignant au nord un chemin, au midi Rebeilleau.

Cinq ares 50 centiares de vigne, dans la Gruche, commune de Chacé, joignant au levant M. Sanzay, au midi le chemin.

Un are 40 centiares de vigne, aux Terrages, même commune, joignant au couchant Villain, au midi Troucheau.

Cinq ares 50 centiares de terre et vigne, à la Gruche, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, joignant au nord Poitou, au midi la route.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LAUMONIER. (626)

**AVIS**

**CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.**

Société anonyme.

Capital social : 2,000,000 fr.

A partir du 25 décembre courant, le siège social de la Compagnie du Chemin de fer de Poitiers à Saumur sera transféré place des Halles, 13, à Poitiers, au-dessus du Bureau central des Chemins de fer de la Vendée.

L'Administrateur délégué, LE BLANC-TURQUAND. (627)

**LA VELOUTINE**

est une poudre de Bis spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

Ch. FAY, INVENTEUR.

**POMMADE SATIN**

Pour conserver aux mains la souplesse la douceur et les préserver des gerçures et autres accidents provoqués par le froid.

9, rue de la Paix. — Paris.

**GOVERNEMENT DU PÉROU**

**DREYFUS FRÈRES & C<sup>ie</sup>**

DE PARIS, 21, BOULEVARD HAUSMANN

Seuls Concessionnaires du

**GUANO DU PÉROU**

Loi du 11 Novembre 1869  
Déposé le 27 50

**GUANO DISSOUS DU PÉROU**

Convention du 13 Avril 1874

**DÉPÔTS EN FRANCE**

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAK  
Brest, chez M. E. VINCENT  
Cette, chez MM. A. G. BOYE et C<sup>ie</sup>  
Cherbourg, chez M. Eugène LAIS  
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C<sup>ie</sup>  
Hâve, chez M. E. FICQUET  
Landerneau, chez M. E. VINCENT  
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et C<sup>ie</sup>  
Lyon, chez M. Marc GILLIARD  
Marseille, chez MM. A. G. BOYE et C<sup>ie</sup>  
Melun, chez M. LE BARRÉ  
Nantes, chez MM. JAMON et HUARD  
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN  
Nassaire, MM. JAMON et HUARD.

**MÉDICAMENTS D'HIVER**

**Goudron végétal Le Bouff**

Le savant professeur de la Faculté de médecine de Paris, le D<sup>r</sup> Guiblar, s'exprime ainsi au sujet de cette préparation : « Le goudron Le Bouff, dit-il, représente, sans altération et sans perte, tous les principes et conséquemment toutes les qualités du goudron en nature. » (Com. thér. du Codex, 2<sup>e</sup> édit. p. 167, Paris, 1873.) Cette préparation est prescrite journellement par nos célèbres médecins, dans les Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Affections furonculaires, etc.

Migraine. On guérit instantanément cette pénible affection en prenant, dans un peu d'eau sucrée, ou non, un seul paquet de la Poudre de Guiblar, pharmacien; elle est recommandée par les meilleurs médecins, et se vend 2 fr. la boîte de dix doses, dans les bonnes pharmacies. Se défier des contrefaçons.

**HERNIES ET MALADIES DE LA VESSIE**

Guérison radicale par la NEPTUNIDE ROUILLE, extrait de plantes marines. — Renseignements gratuits. Rouille, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe aux Sables-d'Olonne (Vendée) (517)

**DRAGÉES MEYNET D'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE**

100 DRAGÉES, 5 fr. Plus efficaces que l'huile. Ni goût, ni renvois. CONSEILLÉES en toutes saisons. Expédit. Paris, pharmacie de l'Europe, rue d'Amsterdam, 31. Dépôt à Saumur : pharmacie Perdriau, pharmacie Brillaz-Giraull. (551)

**LA VULNÉRINE MAUREL**

OU TRÉSOR DE LA MÈRE DE FAMILLE.

Cet antiprotide puissant préserve de toutes contagions, épidémies, choléra; assainit les logements, détruit les insectes parasites de l'air, et offre l'avantage de secourir immédiatement les blessés, même dans les cas d'accidents graves, chemins de fer et autres.

Elle guérit toutes les blessures récentes ou anciennes, contusions, brûlures; neutralise les piqûres d'insectes venimeux, des mouches dangereuses, guêpes, abeilles, frelons, cousins, araignées, scorpions, morsures de serpents, etc.; arrête les hémorragies, prévient la gangrène, fait disparaître toute mauvaise odeur et soulage l'obésité.

Elle préserve des écorchures les personnes retenues au lit par de longues maladies, et si la peau est entamée, elle la rétablit rapidement. Eminemment antiprotide, elle détruit les miasmes morbifiques et permet de soigner, sans danger pour soi, les personnes atteintes de maladies épidémiques ou contagieuses, telles que

fièvres typhoïdes, scarlatines, rougeoles et autres fièvres éruptives, même le choléra, et la Pommade Vulnérinée, en usage externe, pour le traitement spécial des hémorroïdes, des engelures, gerçures, irritations, boutons, érythèmes, démangeaisons et brûlures, se trouvent chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris. — En gros, rue de la Verrière, 15, Maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. HERBERT, LOUIS, BRARD, pharmaciens à Angers; JACOBY, pharmacien à Bangé; LEROY, pharmacien à Cholet; GABLIN, pharmacien à Saumur; PIRAU, pharmacien à Segré. (109)

**PRODUITS ALIMENTAIRES**

**Huile d'olive de Nice**

M. Félix Audemar, propriétaire à Nice, offre aux consommateurs ses huiles et extraits en France et à l'étranger, Expédition par 50, 35, 25 et 30 litres, franchise de l'acheteur. Sur demande affranchie, envoi de Prix cour et des échantillons. Pour ces derniers, le port seul, par grande vitesse, sera à la charge du destinataire.

**Liquoreux des Bœufs**

Les liquoreux et toniques depuis longtemps de la santé Amphoux, St-Pierre (Maritique), ne se vendent que chez M. Legendre jeune, entrepositaire pour toute l'Europe, rue Plantureux, 34, à Bordeaux. Une caisse de 12 bouteilles assorties, au choix, 75 fr.

**POSITION UNIQUE**

De 1 à 6,000 francs par an, à se créer dans chaque localité, avec un petit capital (articles spéciaux de première nécessité). Ecrire initiales N. N., poste restante, à Namur (Belgique).

**CINQ FRANCS PAR MOIS**

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

**CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL**

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

DUFOUR, Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 70 planches, 4 vol. in-40. 100 fr.  
— Grande carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25 fr.  
MICHELET (J.). Histoire de France et de la Révolution, 23 vol. in-80. 138 fr.  
DARESTE, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-80. 72 fr.  
Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 volumes illustrés. 80 fr.  
Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 8 vol. in-80. 40 fr.  
Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-80. 48 fr.  
Géographie. Dernière édition, par Malle-Brumfiel, 8 volumes in-80, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.  
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 150 gravures sur acier. 90 fr.  
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.  
LAROUSSE, Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, 16 volumes. 600 fr. (20 francs par mois.)  
Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-80. 200 fr.  
Dictionnaire français illustré, par Dupuy de Yverville, 4 vol. in-40, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 25 fr., et relié en 2 vol. 100 fr.

Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-40. 125 fr.  
Relié. 150 fr.  
Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par d'Orbigny, nouvelle édition considérablement augmentée, 28 vol. et 300 pl. color. en 8 vol. 400 fr.  
Arts complémentaires, par Sauvageot, 4 vol. in-40, chromo. 200 fr.  
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 125 fr.  
Description et documentation, par Littré, 125 planches. 125 fr.  
Calmes généraliste appliqué aux arts et à l'industrie, par Bernier, 7 vol. in-80. 50 fr.  
PELOUZE et FRÉMY, Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole, 7 vol. gr. in-80. 150 fr.  
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-40, chromo. 180 fr.  
Panthéon des Illustrations françaises au XIX<sup>e</sup> siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. 100 fr.  
Le volume se compose de 40 portraits, biographies et autographies.  
Des Quatre-vingt-cinq, Grandes illustrations de G. Doré, 363 planches, 2 vol. gr. in-folio. 100 fr.  
DANTÉ, Enfer, 1 vol. illustré par G. Doré, in-folio. 100 fr.  
— Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio. 60 planches.  
Les Jardins. Splendide édition Mame, 100 fr. in-folio. Grand prix de l'Exposition. 100 fr.  
Les grandes saïnes, par Turpin, 10 vol. in-40, avec gravures. 150 fr.

**CRÉDIT MUSICAL**

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.  
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.